

**SYNDICAT MIXTE D'ELIMINATION DES DECHETS
DE L'ARRONDISSEMENT
DE ROUEN
40 boulevard de Stalingrad – CS 90213
76121 LE GRAND QUEVILLY CEDEX**

**COMITE DU 16 OCTOBRE 2019
DELIBERATION N°05**

- Date d'envoi de la convocation à la séance : 10 octobre 2019
- Nombre de membres en exercice : 63
- Nombre de membres présents : 32
- Nombre de membres absents et ayant donné pouvoir : 4
- Nombre de membres absents et excusés : 27

**ECO-ORGANISMES ET REPRENEURS
REPRISE DES DECHETS DE TYPE FERRAILLE ET METAUX FERREUX
CONVENTIONS CONCLUES ENTRE LE SMEDAR ET LES SOCIETES DE REPRISE
AUTORISATION DE SIGNATURE**

Monsieur Patrice DUPRAY, Président, donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Pour permettre le reversement aux collectivités membres du produit provenant de la vente des déchets de type ferraille et métaux ferreux issus des déchetteries, le SMEDAR avait signé avec les sociétés DERICHEBOURG, D'HONT et GARDET & DE BEZENAC, des conventions de reprise comportant des clauses de garantie de prix planchers. Toutes ces conventions arriveront à échéance fin 2019.

Pour assurer la continuité de reprise des matériaux et métaux ferreux issus des déchetteries, le SMEDAR a conclu avec les mêmes prestataires de nouveaux projets de conventions dont les caractéristiques vous sont détaillées ci-après :

REPRENEUR	DECHETERIES ET/OU SITES CONCERNES	PRIX DE REPRISE	PRIX PLANCHER	DATE DE PRISE D'EFFET
DERICHEBOURG	<ul style="list-style-type: none"> - Unité de Traitement des Encombrants (Ecopôle VESTA) - Sotteville-les-Rouen - Déville-les-Rouen - Le Petit-Quevilly - Caudebec-les-Elbeuf - Cléon - St-Etienne-du-Rouvray, - Maromme - Boos 	105,00 € HT/tonne	50,00 € HT/tonne (hors transport)	28/10/2019
D'HONT	<ul style="list-style-type: none"> - Montville - Rouen - Darnétal - Buchy - Bois-Guillaume 	85,00 € HT/tonne	50,00 € HT/tonne (transport compris)	21/10/2019

GARDET & DE BEZENAC	<ul style="list-style-type: none"> - Villers-Ecalles - Le Trait - St-Martin-de-Boscherville - Duclair - Anneville-Ambourville 	85,00 € HT/tonne	60,00 € HT/tonne (transport compris)	20/11/2019
------------------------------------	--	---------------------	---	------------

Ces trois projets de conventions sont conclus pour une période initiale d'un an, à compter des dates indiquées dans le tableau précédent. Elles sont reconductibles tacitement 4 fois par périodes d'un an, sauf dénonciation dans les conditions prévues au contrat.

Il vous est donc proposé d'approuver les trois projets de conventions joints en annexe, d'autoriser le Président du SMEDAR à les signer et à régler toute question qui pourrait naitre de leur exécution.

Le Quorum constaté,

Le Comité du SMEDAR,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Patrice DUPRAY, Président,

Après en avoir délibéré,

- Décide, à l'unanimité :

- D'approuver les projets de conventions de reprise des déchets de type ferraille et métaux ferreux entre le SMEDAR et les sociétés DERICHEBOURG, D'HONT et GARDET & DE BEZENAC,
- D'autoriser le Président du SMEDAR à les signer et à régler toute question qui pourrait naitre de leur exécution.

Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0

FAIT LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT

PATRICE DUPRAY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604371-20191016-C20191016_05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/10/2019
Affichage : 21/10/2019

Pour l'autorité compétente par délégation

